



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le lundi 19 août 2013 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers: **ALAIN EMOND, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Était absent monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-08-512 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 août 2013

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. RÈGLEMENTS

2013-08-513 5.1 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 1005-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 1 363 000 \$ pour une contribution au Club de soccer de Bromont inc. pour la construction d'un terrain de soccer synthétique

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2013-08-514 6.1.1 Adoption des amendements budgétaires au 19 août 2013

6.2 TRAVAUX PUBLICS

6.3 SERVICES TECHNIQUES

2013-08-515 6.3.1 Adjudication du contrat pour les services professionnels d'un laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de remplacement des postes de pompage PP6 et PP9 et mis en place d'un réseau sanitaire

6.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME

2013-08-516 6.4.1 Adjudication du contrat pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et sentiers sur le territoire de la Ville de Bromont

2013-08-517 6.4.2 Adjudication du contrat de réfection d'un système de chauffage à l'aréna

2013-08-518 6.4.3 Autorisation de prêt de matériel aux événements du Centre national de cyclisme de Bromont

6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.6 GREFFE

2013-08-519 6.6.1 Mandat de vente pour défaut de paiement de taxes foncières

2013-08-520 6.6.2 Autorisation au trésorier d'enchérir à la vente pour défaut de paiement de taxes foncières

6.7 URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.8 DIRECTION GÉNÉRALE

6.9 RESSOURCES HUMAINES

7. **DIVERS**

8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**

9. **AFFAIRES NOUVELLES**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2013-08-521 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-08-512

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 août 2013, tel que soumis.

ADOPTÉE

2013-08-513

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1005-2013 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 1 363 000 \$ POUR UNE CONTRIBUTION AU CLUB DE SOCCER DE BROMONT INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE

Madame **ANIE PERRAULT** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement d'emprunt numéro 1005-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 1 363 000 \$ pour une contribution au Club de soccer de Bromont inc. pour la construction d'un terrain de soccer synthétique sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame **ANIE PERRAULT** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

ADOPTÉE

2013-08-514

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES
AU 19 AOÛT 2013**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des services administratifs, des finances et trésorier en date du 19 août 2013 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

IL EST PROPOSÉ PAR **ALAIN ÉMOND**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 19 août 2013, celle-ci étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

ADOPTÉE

2013-08-515

ADJUDICATION DU CONTRAT EN SERVICE PROFESSIONNEL POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES POSTES DE POMPAGE PP6 ET PP9 ET MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

ATTENDU QU'afin de procéder au contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de remplacement des postes de pompage, il est requis de retenir les services d'une firme spécialisée;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour un contrat en services professionnels dans le cadre du projet de remplacement des postes de pompage PP6 et PP9 et la mise en place d'un réseau d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE trois entreprises furent invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres et que les résultats sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL
Laboratoire de la Montérégie	39,60
Solmatech	47,22

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes à l'appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat en service professionnel pour contrôle qualitatif des matériaux requis pour le remplacement des postes de pompage PP6 et PP9, ainsi que la mise en place d'un réseau sanitaire au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit Solmatech, pour la somme de **28 168, 88 \$**, incluant toutes taxes.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-08-516

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION D'UN
PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET SENTIERS SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut se doter d'un plan directeur des parcs et sentiers;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), aux fins de retenir les services d'une firme spécialisée pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et sentiers;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises furent invitées à soumissionner ;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres;

ATTENDU QU'une seule firme a obtenu la note de passage (70%) au pointage intérimaire, obtenant 31.73 comme pointage final;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer ce contrat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit DAA Stratégies;

ATTENDU QU'un montant de 30 000 \$ avait été autorisé lors de l'adoption du budget 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et sentiers à la firme soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation par système de pondération et d'évaluation des offres par le comité de sélection dûment nommé à cette fin, soit à la firme DAA Stratégies et d'autoriser à cet effet, une dépense de **40 690,00 \$** incluant toutes taxes.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier un montant supplémentaire de **10 690 \$** à même l'excédent de fonctionnement anticipé afin de permettre la réalisation du mandat.

ADOPTÉE

2013-08-517

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION D'UN
SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'ARÉNA**

ATTENDU QU'il est requis de procéder à la réfection du système de chauffage de l'aréna;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE sept entreprises furent invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE trois entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

- | | |
|--------------------|-------------------------------|
| ▪ Plomberie Brière | 32 704,63 \$ (taxes incluses) |
| ▪ Plomberie Goyer | 47 147,80 \$ (taxes incluses) |
| ▪ GNR Corbus | 48 950,61 \$ (taxes incluses) |

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de la firme Plomberie Brière s'avère la plus basse conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de réfection du système de chauffage de l'aréna, au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Plomberie Brière pour la somme de **32 704,63 \$** taxes incluses, le tout selon le bordereau de quantités approximatives.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à décréter un emprunt temporaire à même le fonds de roulement pour la réfection du système de chauffage à l'aréna, lequel est remboursable sur une période de trois ans.

ADOPTÉE

2013-08-518

**AUTORISATION DE PRÊT DE MATÉRIEL AUX ÉVÉNEMENTS
DU CENTRE NATIONAL DE CYCLISME DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Centre national de cyclisme de Bromont accueille des événements cyclistes tout au long de la saison estivale;

ATTENDU QUE le cyclisme fait partie des axes de développement du Plan de développement touristique pour la ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le prêt de clôtures, cônes, poubelles et bacs de recyclage ainsi qu'une assistance polière pour les événements ayant lieu au Centre national de cyclisme de Bromont, tel que mentionné en annexe.

ADOPTÉE

2013-08-519

**MANDAT DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE
TAXES FONCIÈRES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes de l'année 2012 demeurent impayées ;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **ALAIN ÉMOND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la greffière adjointe, ou en son absence le greffier par intérim, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le jeudi 3 octobre 2013 à 13 h 30 et ce, en la salle des délibérations du Conseil, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont;

Que les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont énumérés dans la liste jointe à la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée.

ADOPTÉE

2013-08-520

**AUTORISATION AU TRÉSORIER D'ENCHÉRIR À LA VENTE
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES**

ATTENDU QUE des immeubles pourront être vendus le 3 octobre 2013 dans le cadre de la procédure de vente pour non paiement de taxes si lesdites taxes ne sont pas entièrement payées en capital, intérêts et pénalité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le trésorier à enchérir sur les immeubles décrits à la liste déposée devant ce Conseil en date de ce jour et précisant les

immeubles sur lesquels des taxes imposées pour l'années 2012 sont impayées en tout ou en partie;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN ÉMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater le directeur des services administratifs, des finances et trésorier, ou en son absence la trésorière adjointe, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, à agir pour et au nom de la Ville de Bromont de manière à ce qu'il puisse enchérir et acquérir des immeubles vendus lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes devant se tenir le jeudi **3 octobre 2013 à 13 h 30** et ce, en la salle des délibérations du Conseil, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont;

Que dans le cas où la Ville deviendrait adjudicataire, elle ne soit pas tenue de payer le montant de l'adjudication immédiatement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du Conseil.

2013-08-521

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20h12.

ADOPTÉE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2013.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM